



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-138073>

Département(s) de publication : **973**

Annonce n° **25-138073**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-131536

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 27/11/2025

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Commune de Sinnamary

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 21973312800017

**Ville** : SINNAMARY

**Code postal** : 97315

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 973

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Extension et modernisation du port de pêche de SINNAMARY - Phase B-1 : Aménagement en faveur des activités maritimes - Aire de carénage équipée.

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : Le marché concerne les prestations désignées ci-dessous : Extension et modernisation du port de pêche de SINNAMARY - Phase B-1 : Aménagement en faveur des activités maritimes - Aire de carénage équipée. Les travaux se situent à l'adresse suivante : Port de pêche - Rue Maryse BASTIE. 97315 SINNAMARY (GUYANE). Les prestations sont réparties en 3 lots, attribués par marchés séparés.

**Critères d'attribution** : Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée, en fonction des critères qui suivent, pondérés par points : 1. Critère Prix des prestations pondéré à 40 sur 100 points. 2. Critère Valeur technique pondéré à 20 sur 100 points. 3. Critère Délais d'exécution pondéré à 40 sur 100 points.

### Section 4 - Informations rectificatives

- Dans la rubrique "Date limite de réception des offres" : Au lieu du : "22 décembre 2025 à 08:00", lire : "02 février 2026 à 09:00".

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/12/2025